

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DJS 60** Subventions (27.400 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'Association Jeunesse Saint-Vincent de Paul et le Club Populaire Sportif (10<sup>e</sup>).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2018-2020 signées le 3 mai 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à deux associations sportives du 10<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de l'avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2018 et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants ci-joints prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 3 et 5 (pour la saison 2019/2020) et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 7.400 euros est attribuée à l'Association Jeunesse Saint-Vincent de Paul (n°12365 (1000003772) / 2019\_02474) 12, rue Bossuet (10<sup>e</sup>), pour soutien à l'activité et développement de ses projets, au titre de l'exercice 2019.

Article 4 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée au Club Populaire et Sportif du 110<sup>e</sup>0e (n°96 (D00603) / 2019\_03300) 206, quai de Valmy (10<sup>e</sup>) pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2019.

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant total de 27.400 euros sera imputée la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 933-65748-D (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**